



Demierre Philippe

Changement du programme informatique de gestion des services sociaux par les communes

Cosignataires : 0

Date de dépôt : 28.02.19

DSAS/DFIN/CHA

Dépôt

Le 12 décembre 2018, le Service social du canton de Fribourg annonçait aux représentants des services sociaux des communes que le programme informatique utilisé actuellement ne serait plus assuré à la fin 2019.

Le 11 janvier 2019, les services sociaux régionaux de la région francophone furent conviés à Fribourg pour une présentation d'un programme de gestion informatique pouvant remplacer l'actuel.

Les régions alémaniques du canton de Fribourg ne semblent pas être concernées.

Les budgets communaux étant faits bien avant décembre 2018, il est impossible de prévoir une dépense qui devrait se situer aux env. de 20'000 francs.

L'entreprise Diartis prendra le relai de la gestion informatique. Ils possèdent un programme appelé KISS qui semble fonctionner dans trois cantons.

Le canton du Jura et le canton de Neuchâtel participent à l'achat du programme mais pas le canton de Fribourg. La SASoc dit que les communes fribourgeoises peuvent utiliser un autre programme mais que ce dernier sera plus cher. Cet achat sera donc entièrement à la charge des communes.

Le programme utilisé est lié à FRI-PERS et ce service serait facturé 400 francs par année aux communes.

Questions au Conseil d'Etat :

1. Est-ce que le canton apportera une aide financière aux communes pour l'achat de ce nouveau programme informatique ?
2. Qu'en est-il de la refacturation des 400 francs aux communes d'un service FRI-PERS qu'elles offrent gracieusement au canton ?
3. L'achat de tout programme informatique rend son utilisateur captif et sans trop de possibilités de travailler avec d'autres programmes qui devraient être mis en conformité pour transférer des données à l'Etat. Est-ce que l'Etat de Fribourg assumera cet état de fait ?

—